

CONTACT

legta.pouembout@educagri.fr

47 26 44

Route de Paouta

BP5 - 98825 Pouembout



@lyceeMichelRocard



EN RÉSUMÉ

- Après la seconde Nature-Jardin-Paysage-Forêt
- Un diplôme en deux ans
- Au plus près des enjeux de la société actuelle
- Alliant enseignements professionnel & général
- En lien direct avec les acteurs de la profession
- Des métiers conjuguant création, inventivité & entretien des espaces paysagers extérieurs comme intérieurs



BAC PROFESSIONNEL
**AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS**

"Le végétal au-delà de l'esthétique"



" L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de liens sociaux sont désormais à prendre en compte dans la conception des espaces paysagers "



APRÈS LE BAC

- Insertion directe sur le marché du travail dans les métiers suivants :
jardinier·e
ouvrier·e paysagiste
ouvrier·e d'entretien des espaces verts,
technicien·ne paysagiste
et après quelques années d'expérience :
chef d'équipe en entretien d'espaces verts ou paysage
au service des collectivités publiques
comme des entreprises du secteur privé.
- Poursuite d'étude :
BTS agricole Aménagements paysagers
- d'infos sur :
 <https://chlorofil.fr/diplomes/secontaire/btsa/ap>



DURANT TES 3 ANNÉES

La structure de la formation

Au programme

Général	Professionnel
• Culture scientifique & technologique 130 heures* • Français & culture humaniste 112 heures* • Matricité, santé & socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques. 112 heures* • Langue & culture étrangère 98 heures*	• Dimensions écologiques, économiques & culturelles des aménagements paysagers 168 heures* • Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager 140 heures* • Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers 140 heures* • Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers 84 heures* • Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers 70 heures*

*Volume horaire réparti sur les années de première à terminale

La validation du diplôme

